



salaire différent pendant la période d'essai

Par **JH38**, le **27/04/2024** à **19:31**

Bonjour,

j'ai suivie une formation, et j'ai été embauchée via un recrutement collectif pole emploi et j'ai été retenue. j'ai passé l'entretien d'embauche et l'employeur m'a proposé pendant la période d'essai un salaire de 1800€ euros brut et à la fin de ma période d'essai 2000 euros comme je débute. Tout a été écrit sur le contrat et j'ai accepté

" Mr. X percevra une rémunération mensuelle brute au 2 000 euro à la date de signature du présent contrat. Pendant la période d'essai suivante, vous recevrez 1 800 euros bruts par mois. "

j'ai parlé de mon recrutement à un de mes amis et il a trouvé cela étrange

alors je voulais savoir si c'était légal ce genre de pratique?

j'ai commencé le 15 avril et ma période d'essai se termine le 15 juin

que me conseillez-vous?

merci

Par **janus2fr**, le **29/04/2024** à **07:10**

[quote]

" Mr. X percevra une rémunération mensuelle brute au 2 000 euro à la date de signature du présent contrat. Pendant la période d'essai suivante, vous recevrez 1 800 euros bruts par mois. "

[/quote]

Bonjour,

Formulation étrange ! Personnellement, je comprends que vous serez payé 3800€ pendant la période d'essai (2000€ plus 1800€) !!!